



DRANCY

LE LIVRE BLANC



COUVERTURE.....P1

PHOTOMATON.....P2

POURQUOI.....P3

LIBERTE.....P4

JUSTICE.....P5

DIALOGUE.....P6

DROITS.....P7

POUR GAGNER..... P8

SOMMAIRE

BOURSE DU TRAVAIL 22 rue de la République

93700 DRANCY TEL 01 48 96 92 40

<http://cgtdrancy.hautefort.com/>

"Les syndicats, tout comme les partis politiques, sont des rouages indispensables au bon fonctionnement de la démocratie" Jean Christophe Lagarde. (Projet de loi 9 octobre 2007)

"Une chose est certaine, en tout cas pour moi, il y a trop d'organisations syndicales et pas assez de syndiqués"

Bernard Thibault 11 mai 2008.

SE SYNDIQUER POUR GAGNER

A quoi sert un syndicat ?

C'est avec la révolution industrielle que le syndicalisme prend de l'ampleur afin de contester l'arbitraire patronal. Ce n'est qu'en 1864 que le délit de grève fut supprimé.

Ce bref rappel historique vise simplement à rappeler que, loin d'être innés, **nos acquis sociaux ont été le résultat de rapports de force, les congés payés (1936), la semaine des 40 heures (1968), la cinquième semaine (1981)...** L'action syndicale demeure toujours d'actualité alors que des droits sociaux devenus élémentaires sont remis en question.

Le syndicat sert de contrepoids aux résolutions prises par les décideurs. **Que serait la situation des agents si les décisions n'étaient prises que d'un côté ?** L'exemple de la Chine qui vit une deuxième révolution, est significatif, c'est l'un des pays où les syndicalistes sont fusillés ou emprisonnés.

Défendre et soutenir les syndicats, c'est prendre le parti de la démocratie et refuser l'arbitraire.

Quand on parle de syndicat, certains mots sont essentiels : **dialogues, besoins, rassemblements, revendications, mobilisations.**

Seul, on a du mal à s'en sortir et on a du mal à résister efficacement aux pressions ou à la méconnaissance des droits sans une organisation crédible.

Nous comprenons que certains se montrent réticents au fait de se syndiquer ; ils pourraient craindre d'éventuelles conséquences de leur acte.

Mais on ne rappellera jamais assez que les agents ont des droits, et que, parmi ces droits, figure celui de se syndiquer ou de faire grève.

L'action syndicale est légitime. On ne peut pas vous reprocher de vous engager !

LA LIBERTE D'EXPRESSION

La CGT a toujours exprimé et porté l'ensemble des revendications des agents de Drancy. Pour cela, elle édite des tracts, nationaux, départementaux, locaux et du secteur territorial avec des publications spécifiques des élus CGT. « NVO, BIMI, ENSEMBLE, Journal du CTP, Avis des services »... En 2006, pour notre syndicat des territoriaux CGT, 26 tracts différents ont été créés et 18200 tracts distribués pour une information locale aux agents. Pour l'année 2006 et 2007 cela a été 32500 tracts, soit une moyenne de 1 tract par agent, par mois.

Un blog et un site Internet, qui servent aussi d'archives, existent et diffusent des vidéos de nos actions. N'hésitez pas à y surfer !

- <http://cgtdrancy.hautetfort.com>
- <http://www.drancycgt.new.fr/>



LA CGT DRANCY
Le syndicat CGT de la ville de Drancy

●●● Catégories 15.03.2008

ACTION FORMATION CGT 93

ANALYSE

COMMUNICATION [Blaq.pdf](#)

Film

FILM

HISTOIRE

LA COMPAGNIE DES 17:41 Lien permanent | Commentaires (0) | Envoyer cette note

●●● Albums Photos



JEMP JANVIER 2007

●●● Mars 2008

POURTANT VOTRE LIBERTE D'EXPRESSION EST EN DANGER !

LA MUNICIPALITE A ENVOYE UN COLLEGE SYNDICALISTE AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL POUR AVOIR ECRIT COLLECTIVEMENT UN ARTICLE SUR LA PRECARITE... JUGE COUPABLE A BOBIGNY !!!

MAIS FINALEMENT RELAXE POUR LE SECRETAIRE GENERAL HENRI TAMAR

LES JUGES DE LA COUR D'APPEL DE PARIS PRECISENT QUE NOUS NE DIFFAMIONS PAS ET QUE LE SYNDICALISME PEUT S'EXPRIMER FORTEMENT !

**SCOOP : La Cour des comptes a donné un avis sur les années 2000 – 2005, elle rejoint la CGT sur son analyse des recrutements à Drancy !
A VOIR SUR LE SITE CGT DRANCY**

Question de justice

Le Maire de Drancy a aussi entraîné devant les tribunaux le syndicat CGT de la Mairie sur leurs moyens de fonctionnement.

Les faits : la décision initiale du Maire était : de réduire d'un tiers les heures de fonctionnement du syndicat, de comptabiliser comme du temps utilisé par la CGT les temps de congés des agents et d'entraver la liberté du syndicat sur le choix de ses heures d'activités. (Souvent les agents se plaignent d'être peu informés, mais pour les distributions de tracts, construire des heures d'info, fabriquer des docs, prendre des décisions au Bureau Exécutif, préparer des CTP CHS, se déplacer dans les services à la rencontre des agents, il nous faut du temps que notre employeur réduit...)

Le Maire de Drancy a vu rejeté son attaque sur la décision du Juge des Référé qui avait déjà donné raison à la CGT : sur deux points, l'urgence de rétablir les moyens syndicaux et l'illégalité concernant le blocage des droits.

Après une nouvelle attaque, le Conseil d'Etat(*), la plus haute juridiction administrative, a statué et confirmé la suspension de la décision de la Ville de Drancy.

Après les subventions municipales, le téléphone coupé, l'agent d'accueil retiré, la municipalité a tenté de réduire à néant la vie de la Bourse du travail, seul rempart de défense pour les agents de Drancy. Mais la CGT tient bon !

Nous regrettons que les impôts des Drancéens servent à payer les factures des avocats (6000 € + 2000 €) pour attaquer les lois sociales votées à l'assemblée nationale.

(*)CE N° 304384 Commune de Drancy / CGT Drancy 28 décembre 2007

En 6 ans, 85 dossiers, suivis par la CGT, ont été déposés en justice par les agents de la collectivité territoriale de Drancy. 19 dossiers ont été gagnés ou négociés pour les agents. 4 agents n'ont pu apporter la preuve de leur bonne foi (sans aucun frais d'avocat adverse), 62 dossiers sont en attente de jugement.

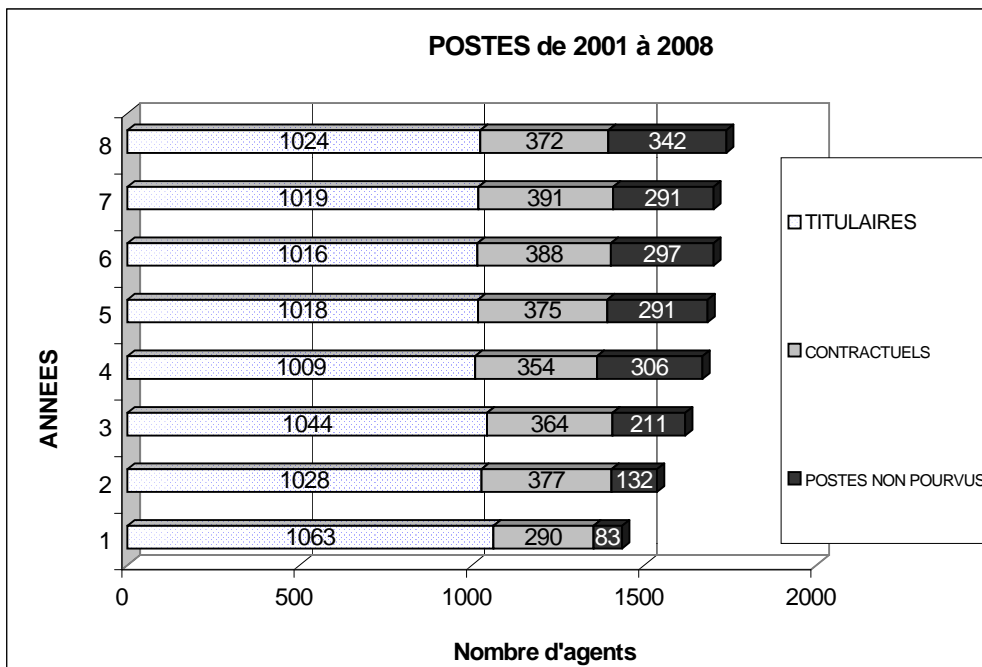
La CGT met en avant, le dialogue et le rapport de force quand un des éléments est défaillant. Elle use des outils que lui procure la loi.



Situation de l'emploi à la ville



Les chiffres du graphique sont ceux des comptes administratifs et des deux derniers budgets primitifs votés au conseil municipal entre 2001 – 2008.



Les élus du comité technique paritaire CGT dénoncent depuis toujours l'accroissement de la précarité et l'augmentation des postes non pourvus dans nos services. Le graphique en est un résumé.

Situation des salaires à Drancy

Le coût du salaire moyen à Drancy est de :

2815 euros par mois !

Le calcul : La charge financière de personnel est de 47 millions d'euros pour 2008 avec un effectif déclaré par la municipalité de 1396 agents (dont 212 temps non-complet, chiffre Budget Primitif 2008). Pour comparaison, **Aulnay-sous-bois** avec Citroën et Parinor est à **2700 euros par mois**.

Que les gros salaires lèvent le doigt !

[Nous avons / 1098 agents en catégorie C / 167 agents en catégorie en B /
131 agents en catégorie en A]

Les 578 adjoints techniques ont une moyenne de salaire mensuel de 1672 € brut comprenant : primes et heures supplémentaires.

Vous avez des droits

Les fonctionnaires bénéficient de droits fondamentaux :

- Protection juridique des fonctionnaires à l'occasion de leurs fonctions. (obligation de la Mairie de protéger l'agent (violences, insultes...)).
- Le droit à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Le droit à la formation professionnelle.
- Le droit à la protection et à la santé.
- La protection de l'agent contre le harcèlement dans les relations de travail.
- Liberté d'opinion et d'expression.
- La mobilité.

Le fonctionnaire peut changer d'employeur public. La voie la plus utilisée est la mutation. La mutation repose sur l'accord de deux volontés : celle du fonctionnaire qui prend l'initiative de la procédure en se portant candidat à un emploi dans une autre collectivité, et celle de l'autorité territoriale qui retient sa candidature.

- Droit à l'information
 - Droit d'accès aux documents administratifs.
 - Motivation des actes administratifs. (toutes décisions doivent avoir une référence de textes)

Le droit syndical

- Les fonctionnaires territoriaux participent à l'élaboration des règles qui les concernent, au travers de leurs représentants dans les organismes paritaires (CHS, CTP, CAP) au plan local et au plan national (conseil supérieur de la fonction publique territoriale).
- Le droit de grève.

D'autres droits existent (congés, etc...), Venez les découvrir en consultant la bibliothèque du syndicat CGT à la bourse du travail. Les documents sont financés par les seules cotisations syndicales.

Pour la prise de rendez - vous juridique au Syndicat :

TEL 01 48 96 92 40

REVENDIQUER

- LA PRIME DE L'I.E.M.P. POUR TOUS AU TAUX MULTIPLIE **PAR 2**.
- LA PRIME SUPPLEMENTAIRE D'I.A.T. POUR TOUS.
- UN SALAIRE DE DEBUT DE CARRIERE A 1500 € ECHELONNE.
- LA TITULARISATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS. (y compris la régie de quartier)
- LE DEPART EN RETRAITE A 37, 5 ANNUITES AU TAUX DE 75 % DU SALAIRE AVEC UN MINIMUM AU SMIC.
- LE TICKET REPAS.
- LA PRISE EN COMPTE DE LA MUTUELLE PAR L'EMPLOYEUR.
- 3 % DE MASSE SALARIALE POUR LE C.A.S.C..

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :Prénom :

Profession :Service :

Téléphone : E-mail :

Adresse :Code Postal :

A remettre à un (e) militant (e) de votre connaissance ou à renvoyer à

Syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de Drancy,
Bourse du travail 22, rue de la république 93700 Drancy.

Tél. : 01.48.96.92.40 –

- E-mail : territoriaux.cgt@free.fr - Site Internet : cgtdrancy.hautetfort.com